

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 20 janvier 2022**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal	:	11
- en exercice	:	11
- qui ont pris part à la séance	:	10
- votants	:	10

Date de convocation : 14/01/2022

Date d'affichage : 14/01/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, pour raison sanitaire, à huis clos, voté à l'unanimité en début de séance, à 18 h 40 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le vingt janvier deux mil vingt-deux.

Présents : Mmes ARSAC Pascale — PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET  
Christophe – DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Absente excusée : Mme ASTIER Marielle

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : **AVENANT N° 2 DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU DU 09 AVRIL 2015**

Vu la délibération n° 16-2015 du 09/04/2015 concernant la mise en place du règlement du service de l'eau,

Vu la délibération n° 27-2016 du 25/10/2016 concernant l'avenant n° 1,

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certains articles du règlement du service de l'eau, à savoir :

- 1- Le Service de l'eau :
  - 1.3 Les règles d'usage de l'eau et des installations
- 2- Votre contrat :
  - 2.1 La souscription du contrat (abonnement)
- 3- Votre titre exécutoire (facture) :
  - 3.1 La présentation du titre (facture)
  - 3.5 Les modalités et délais de paiement

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants :

- **ADOPTE** ce règlement du service de l'eau modifié.

Et ont les membres présents signés au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL

